

Trois heures de l'après-midi.

La Chambre reprend sa séance.

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue du Greffier de la Chambre des Communes:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR
OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

27 avril, 1940.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence l'Administrateur arrivera à la porte centrale du Parlement à trois heures de l'après-midi, le jeudi, 16 mai prochain, et lorsqu'on l'avertira que tout est prêt, il se rendra à la salle des séances du Sénat, où il présidera à l'ouverture de la première session du dix-neuvième Parlement du Canada.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

L'Assistant Secrétaire du Gouverneur-général,

F. L. C. PEREIRA.

Arthur Beauchesne, écuyer, C.M.G.,
Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Le major A. R. Thompson, gentilhomme huissier de la Verge Noire, communique un message ainsi conçu:—

M. L'ORATEUR,

Son Excellence l'Administrateur requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend, en conséquence, dans la salle du Sénat, et alors M. l'Orateur dit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leur devoir envers le Roi et le pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de la parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.